



COMMUNICATION SUR LE PROGRES GLOBAL COMPACT

Juin 2016 pour l'année 2015



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

2014 fut une année riche en changement puisque ce fut l'année où la branche Champagne a certifié ses vignobles, obtenant ainsi une des toutes premières certifications en Viticulture Durable en Champagne ; mais ce fut aussi l'année où cette même branche Champagne a réussi à fondre les certifications ISO 9001 et ISO 14001 de ses deux établissements sous une seule et unique certification. Par contre 2015 n'est pas du tout en reste puisque notre volonté est d'amener progressivement nos vignobles, en commençant par ceux de Camargue et de Provence, vers une viticulture davantage biologique en étudiant l'utilisation de nouveaux intrants et en renforçant le travail de la terre. Notre volonté est de transformer petit à petit tous nos vignobles aujourd'hui conduits en viticulture durable vers une viticulture biologique. Notre devoir est de respecter la terre de nos ancêtres afin que les générations à venir puissent vivre du mieux possible.

Tous les projets et tous les développements au niveau de l'ensemble du Groupe, qu'ils soient techniques, technologiques, commerciaux ou encore de marketing, sont réfléchis suivant un axe de la préservation de notre environnement, de la maîtrise des risques environnementaux, de la sécurité du consommateur, du respect de nos clients, tout en défendant et en promouvant un certain nombre de valeurs fondamentales en lien avec la Responsabilité Sociétale de notre entreprise.

La force de notre Groupe tient en deux mots : réactivité et dynamisme, permettant ainsi de le construire très vite. Rien n'est laissé au hasard permettant ainsi un rayonnant international toujours plus large.

Par ailleurs, il est nécessaire de penser à la pérennisation de notre Groupe non pas uniquement par le développement et la diversification, mais aussi en assurant et en défendant, par notre éthique, de vraies valeurs sociales, économiques et environnementales.

Par toutes ses actions, ses participations actives dans des séminaires, formations et conférences, ses partenariats divers, notre Groupe affirme quotidiennement le respect des principes d'égalité des chances mais aussi de non-discrimination en favorisant l'emploi des jeunes, des salariés âgés, tout en se souciant de la prise en compte de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Par le Global Compact, nous pouvons ainsi montrer notre attachement à tous ces principes et sommes heureux de pouvoir en assurer une communication. Nos principales actions durant l'année 2015 ont porté sur différents points du Pacte Mondial se rattachant aux principes environnementaux, aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.



Paul-François VRANKEN
Président

LES 10 PRINCIPES DU UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT

Droits de l'Homme :

Illustration 1

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

Normes internationales du travail :

Illustration 1 et 2

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

Illustration 1, 3 et 4

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

Illustration 1 et 5

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Illustration 1 **Partage, réflexions et actions** **sur les enjeux éthiques du monde de demain**

Principes concernés :

Les enjeux éthiques, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociétaux recouvrent l'ensemble des principes du Global Compact.

Actions mises en œuvre :

La société Vranken-Pommery Monopole s'est engagée à adopter un ensemble de valeurs fondamentales relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), ainsi que les promouvoir, les soutenir et les faire appliquer dans sa sphère d'influence.

❖ Partenaire d'une grande soirée caritative :

Vranken-Pommery Monopole s'est engagée en tant que partenaire d'une soirée concert organisée par le collectif « ensemble contre le mélanome » de l'institut Gustave Roussy qui s'est tenue le 20 avril 2015 sur la scène du Casino de Paris.

Cette soirée, qui a réuni de nombreux artistes prestigieux, a permis de collecter plus de 40 000€ qui permettront notamment d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients touchés par cette maladie.

❖ Partenaire officiel et participant du Women's forum global meeting :

Créé en 2005, le Women's forum for the Economy and Society est la plateforme internationale, leader, qui met en lumière la vision et la voix des femmes sur les principaux enjeux économiques et sociétaux de notre époque.

Il réunit des personnalités du monde entier issues de milieux politiques et des affaires, de la société civile, du monde universitaire ou des médias autour de discussions pratiques ou de débats ouverts, riches et avant-gardistes sur des sujets importants.

Fidèle à ses habitudes, le Groupe a participé au Women's forum global meeting en 2015. Pour cette 11^{ème} édition, des représentantes du groupe se sont rendues sur place et ont participé aux diverses conférences, débats et ateliers proposés. Elles ont ainsi pu apporter leur point de vue construit par leurs propres expériences professionnelle et personnelle.

Le women's forum récompense aussi chaque année des femmes du monde entier et notamment des femmes africaines et du pourtour méditerranéen pour leurs actions en faveur des droits des femmes à travers le prix Women for change décerné par la Fondation Orange.

Deux militantes portant des projets pour l'égalité des chances et l'indépendance économique des femmes ont ainsi reçu ce prix Women for change.



❖ Evaluation des fournisseurs à partir de critères RSE :

Dans les cahiers des charges des fournisseurs, un paragraphe les interpelle directement en leur demandant de se conformer aux normes de l'Organisation internationale du Travail et du développement durable. Certains devoirs y sont clairement explicités. En ce qui concerne les normes du travail et les droits de l'Homme par exemple, on y trouve notamment les éléments suivants :

- Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir de manière effective le travail des enfants en plus généralement de toute personne mineure ;
- Ne pas utiliser de main d'œuvre issue du travail clandestin ;
- A respecter les principes de protection des droits de l'homme ;
- A respecter les principes de non-discrimination en matière d'emploi ;
- A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Dans le but de garantir le respect de ces valeurs et de pouvoir le promouvoir à nos clients, un suivi a été réalisé auprès de nos fournisseurs. Il a pris la forme d'un questionnaire sur les différents thèmes de la RSE. Une partie de ce questionnaire a ainsi concerné les principes du Global Compact liés aux normes de travail et aux droits de l'Homme, notamment en traitant de :

- Politique RSE ;
- Charte éthique ;
- Certifications sur les conditions de travail ;
- Actions d'amélioration des conditions de travail ;
- Politique de lutte contre les discriminations.
-

Ce questionnaire a aussi couvert d'autres thèmes, tels que celui de l'environnement.

Il a été réalisé auprès de nos principaux fournisseurs de matières sèches, représentant une vingtaine d'entreprises. Le taux de réponse a été de 100%. Les résultats obtenus seront intégrés dans l'évaluation annuelle de nos fournisseurs.

Résultats :

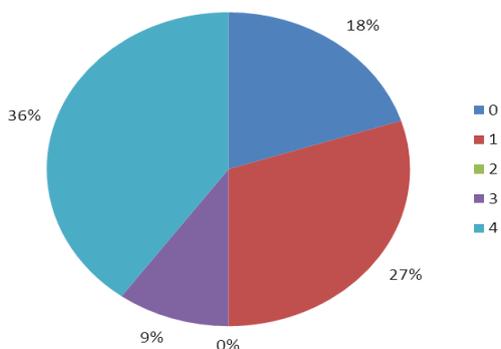
Les résultats du questionnaire indiquent que plus de la moitié de nos principaux fournisseurs ont mis en place une politique en matière de RSE ou de développement durable et/ou une charte éthique.

Même si seulement 10% d'entre eux disposent d'une certification sur la santé et/ou la sécurité au travail, ils ont tous déclaré avoir mis en place des actions pour améliorer les conditions dans lesquelles travaillent leurs salariés.

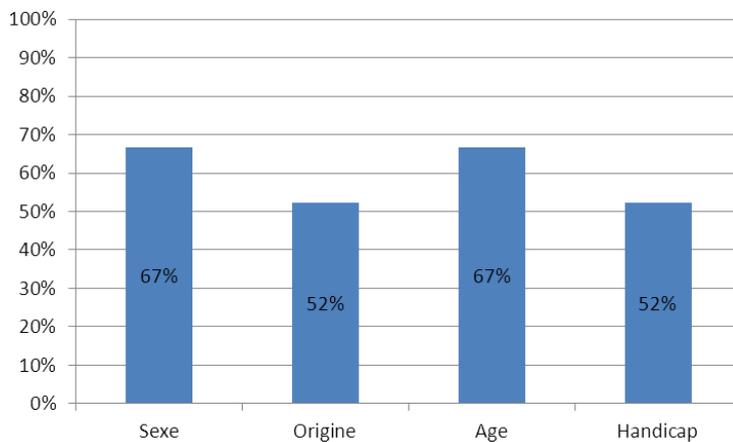
Enfin plus de 80% d'entre eux ont une politique spécifique sur les questions de lutte contre les discriminations.

Par exemple, il a été demandé de spécifier sur quels critères discriminatoires portait cette politique : le sexe, l'âge, l'origine et le handicap. La répartition des critères considérés par les fournisseurs est la suivante :

Nombre de critères discriminatoires pris en compte



Taux de prise en compte de chaque critère discriminatoire



On constate que la prise en compte des différents critères discriminatoires est assez inégale.

Globalement, les résultats obtenus via ce questionnaire ont permis de mettre en évidence que, bien que les champs recouverts par leur politique varient sensiblement d'un fournisseur à l'autre, ces derniers respectent ce qui leur a été demandé dans les cahiers des charges.

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Responsabilité Sociétale des Entreprises, Droits de l'Homme, Organisation Internationale du Travail, Fournisseur

Illustration 2

Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes, des salariés âgés et de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

Principe concerné :

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Actions mises en œuvre :

En 2015, le Groupe Vranken-Pommery Monopole a réaffirmé sa volonté de promouvoir les principes d'égalité des chances et de non-discrimination

❖ **Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :**

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole considère que le handicap n'est pas un obstacle aux compétences professionnelles et base donc sa politique sur l'égalité des chances envers tous les salariés.

Nous faisons régulièrement, en adéquation avec les médecins du travail et les membres des divers C.H.S.C.T., des adaptations de poste et chaque nouvelle installation est suivie d'une formation spécifique. La combinaison de ces deux avantages permet à nos salariés handicapés d'exercer leurs fonctions dans des conditions de travail optimales.

Ces 4 dernières années, 5 salariés ont ainsi pu bénéficier de ces aménagements.

Ces derniers font l'objet d'un indicateur suivi dans chaque plan d'amélioration continue.

La volonté du Groupe en matière d'intégration professionnelle des handicapés se traduit également par l'appel régulier à un Centre d'Insertion par le Travail des Personnes Handicapées pour le maintien de l'ensemble des espaces verts toute l'année ou encore pour certaines opérations de conditionnement.

En moyenne, nos établissements de la branche Champagne emploient directement ou indirectement 8% de salariés en situation de handicap.

❖ **Sur l'emploi des jeunes et des salariés âgés :**

Certaines entités françaises ont mises en place des contrats de génération ou des plans d'actions relatifs au contrat de génération concernant le recrutement des jeunes, le maintien dans l'emploi des salariés âgés et la transmission de compétences.

Tout en renforçant ces mesures prises en faveur des salariés âgés, la société Vranken-Pommery Monopole s'est ainsi engagée dans une démarche intergénérationnelle.

Indicateurs de suivi du contrat de génération (2013-2015)

			Résultats suite à la mise en place du contrat de génération			
			Avant	Après		
	Indicateurs	Objectif fixé sur 3 ans	2012	2013	2014	2015
Insertion des jeunes	Taux de recrutement des jeunes de moins de 27 ans	25% des embauches CDI	17%	56%	39%	47%
Développement de la formation des jeunes	Nombre de contrats en alternance	3 contrats en moyenne sur les 3 ans	3	3	3	1
	Nombre de stagiaires	10 stagiaires en moyenne sur les 3 ans	10	9	18	21
Emploi des salariés âgés	Taux d'emploi des 57 ans et plus	5% des effectifs au 31 décembre	5%	11%	10%	10%
Formation des seniors	Taux de formation des 57 ans et plus	5% des seniors formés	5%	4%	7%	8%

❖ Sur l'égalité professionnelle et mixité des emplois :

La société assure également son attachement au principe de non-discrimination du fait du sexe en matière de recrutement, de formation professionnelle, d'évolution professionnelle et de rémunération. Toute mesure prise en faveur d'un candidat/salarié, doit reposer sur des critères professionnels objectifs (compétences, expériences professionnelles, qualifications...).

Les chargés de recrutement sont sensibles à cette question de la discrimination et connaissent la réglementation en la matière.

Lors de la mise en œuvre des objectifs en matière d'embauche des jeunes et de maintien dans l'emploi des salariés âgés, Vranken-Pommery Monopole s'engage à respecter les mesures prises en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes et de développer la mixité des emplois.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la société Vranken-Pommery Monopole identifie les métiers dans lesquels la proportion des femmes et des hommes est déséquilibrée et examine, dans la mesure du possible, la faisabilité de rééquilibrer et de développer la mixité des emplois.

La société s'attache également à respecter ce principe d'égalité professionnelle en matière de rémunération. Ainsi, elle veille à ce que les augmentations individuelles soient en cohérence avec ce principe.

Résultats :

**Indicateurs de suivi
sur l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes (2012-2015)**

		Résultats	
		2012	2015
	Indicateurs		
Recrutement par catégorie et par sexe	Part des femmes dans les embauches CDI	27%	42%
	Part des femmes dans les embauches de Cadres en CDI	24%	44%
	Part des femmes Cadres CDI dans la catégorie	34%	45%
Augmentations individuelles	Taux d'avancement chez les hommes	22%	14%
	Taux d'avancement chez les femmes	12%	16%

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Emploi, Non-discrimination, Femmes, Jeunes, Seniors

Illustration 3 : Observatoire de la Biodiversité

Principes concernés :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Actions mises en œuvre :

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité est un projet initié en 2009 pour répondre à un manque d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité lié aux pratiques agricoles. L'OAB est piloté par le Ministère de l'Agriculture et rassemble de nombreux partenaires scientifiques, techniques et institutionnels en charge des questions d'agriculture et de biodiversité.

Objectifs :

- mieux connaître la biodiversité en milieu agricole et son évolution
- établir des liens avec les pratiques agricoles
- sensibiliser à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Principe : Proposer des protocoles d'observation de la biodiversité aux agriculteurs et autres acteurs du monde agricole.

En 2015, 5 parcelles du vignoble Vranken Pommery ont été inscrites dans l'Observatoire Agricole de la Biodiversité pour participer à 3 protocoles (« Invertébrés », « Abeilles solitaires » et « Vers de terre »).



Vers de terre

Les vers de terre sont de bons indicateurs de la qualité du sol. Ils ont un rôle important dans la fertilité et l'aération du sol ainsi que dans l'infiltration de l'eau.

Ce protocole consiste à faire remonter les vers en surface avec de la moutarde diluée (elle contient un principe actif qui irrite les vers et les font sortir de terre).

Remarque : Cette méthode ne permet de faire sortir que 10 à 20 % des vers de terre

Les vers sont ensuite comptés et identifiés.

Il existe 3 catégories de vers de terre :

Epigés : petite taille 1-5 cm, rouge foncé, vivant à la surface dans la matière organique, ils ne creusent pas de galerie



Anéciques : environ 10-20 cm, tête rouge ou tête noire (gradient de couleur tête-queue), extrémité aplatie, creusent des galeries horizontales et sont à l'origine des turricules, ils enfouissent la matière organique.



Endogés : taille variable, pâles (rose, gris-clair), creusent des galeries verticales, ils se situent en profondeur



Ver de terre adulte = anneau coloré (clitellum) situé dans le premier tiers du corps du ver

Le protocole est répété 3 fois. Si la parcelle est enherbée 1 rang/2, réaliser le protocole soit uniquement dans des rangs enherbés soit uniquement dans des rangs non enherbés. La comparaison des populations de vers de terre sur sol enherbé et sur sol nu doit se faire en même temps afin d'éviter l'effet année.

Ce protocole ne peut être réalisé sur sol gelé, détrempé ou trop sec, en général entre mi-février et mi-avril.

Il est intéressant de réaliser ce protocole tous les 2 ou 3 ans.



Invertébrés

Ce protocole consiste à relever la présence de mollusques (escargots et limaces), de carabes et d'autres invertébrés (mille pattes, cloportes, araignées, vers...) sous une planche en bois placée au sol. Dans une même parcelle 3 planches en bois sont mises en place : 2 en bordures de parcelle et 1 dans la parcelle (les planches sont espacées d'environ 50 m).

Les espèces de limaces se différencient selon leur couleur et leur taille, les escargots selon la forme et la taille de la coquille.



Remarques : retirer la planche à l'intérieur de la parcelle lors du passage de la charrue, éviter de placer la planche dans un inter-rangs où le passage de roues est fréquent.

Les observations se font une fois par mois (mars à novembre) le matin.

Les invertébrés ont plusieurs rôles, ils dégradent la matière organique et sont prédateurs de certains animaux indésirables par exemple.

Ils vivent entre 5 à 7 ans et sont alors un bon indicateur pour évaluer l'impact des pratiques culturales sur la faune.



Pollinisateurs

Comme l'abeille domestique, l'abeille solitaire joue un rôle important dans la pollinisation des plantes. Certaines abeilles peuvent être spécialisées dans la pollinisation d'une seule espèce de plante qui dépendra d'elles pour sa reproduction

Ce protocole permet de d'avoir un aperçu de l'abondance et de la diversité des abeilles solitaires. Des nichoirs constitués de tubes en cartons sont placés en bordure de parcelle. Le type de matériau utilisé par l'abeille pour construire son nid dans le tube en carton permet d'identifier l'espèce de l'abeille qui est venu dans le nichoir.

Quelques exemples d'opercules rencontrés :

- **Terre /boue** : *Osmia cornuta* et *Osmia rufa*



- **Feuilles mâchées** : *Osmia caerulea*



- **Morceaux de feuilles** : Mégachiles « Coupeuses de feuilles »



- **« Coton »** : Anthidium « Abeilles cotonnières »



- **Herbes/tiges/paille** : *Isodontia mexicana* (guêpe noire)

Les guêpes solitaires utilisent également le nichoir pour déposer leurs proies



Des prédateurs ou parasites peuvent coloniser les nids et y déposer leurs œufs dans les loges pour se nourrir des larves des abeilles ensuite.

L'ouverture des nichoirs doit être orientée vers le sud car les abeilles apprécient les milieux secs et ensoleillés pour nicher.

Comme pour le protocole des invertébrés, l'observation des nichoirs se fait une fois par mois.



Papillons

Les papillons ont également un rôle important dans la pollinisation des plantes. De plus, ils sont sensibles aux modifications d'habitat et à la présence de plantes sauvages à proximité, les papillons sont des indicateurs de l'état du milieu à l'échelle du paysage.

Ce protocole consiste à compter et identifier les papillons (de jour) présents en bordure de parcelle (tournières, chemin enherbé...) pendant 10 min. Au minimum 3 passages sont réalisés (début juin, début juillet et mi-août), 2 passages supplémentaires peuvent être effectués en mai et en septembre.

Exemples des papillons les plus souvent rencontrés en milieu viticole :



© H. Mouret

Piéride blanc



© R. Bonavent

Lycène bleu (femelle en haut, mâle en bas)



Paon du jour



© C. Gaumont

Myrtil



© B. Bergerot

Demi-deuil

Saisie des données

La saisie des données s'effectue sur le site de l'OAB dans notre espace personnel « Mon observatoire ».

Pour chaque parcelle suivie une « fiche parcelle » est demandée afin de la décrire. Cette fiche permet de renseigner l'enherbement des tournières et des vignes, la présence de haie, lisière, muret, les pratiques culturales (traitements, fertilisation)...

Les résultats issus des observations peuvent être saisis après chaque visite des parcelles ou à la fin de la campagne.

Comment favoriser la biodiversité ?

Afin de favoriser le développement de la biodiversité de nombreuses pistes de travail existent :

Changements de pratiques culturales :

- Diminution de l'utilisation des produits de protection de la vigne
- Alternatives au désherbage chimique
- Enherbement des inter-rangs

Aménagements d'habitats favorables :

- Cabanes de vignes, murets en pierres
- Enherbement des tournières et des chemins
- Semis de fleurs locales
- Plantation de haies (avec des espèces locales)

La préservation de la biodiversité est un axe de travail du vignoble Vranken-Pommery depuis plus de 10 ans, rappelons que celui-ci s'investit fortement dans une démarche de viticulture raisonnée résolument tournée vers l'avenir, soucieuse de l'environnement et des impacts sur la santé de ses salariés et des consommateurs. L'obtention en décembre 2014 de la double certification Viticulture Durable en Champagne et Haute Valeur Environnementale (HVE) était une étape essentielle dans cette démarche.

Les enjeux de ces certifications peuvent être définis de la manière suivante :

- Maîtriser le recours aux intrants dans un objectif de respect de la santé et de l'environnement
- Préserver et mettre en valeur le terroir, la biodiversité et les paysages viticoles
- Gérer de manière responsable l'eau, les effluents, les sous-produits et les déchets
- Réduire la dépendance énergétique et l'empreinte carbone de la filière

Suivis de la biodiversité dans le vignoble VRANKEN-POMMERY

Voici les 5 parcelles de notre vignoble sur lesquelles nous avons appliqué les protocoles de l'OAB.

Protocoles « Vers de terre » et « Invertébrés »

Objectif : évaluer l'impact d'une pratique culturale sur les populations d'invertébrés

Parcelle 71014

Description de la parcelle et de l'itinéraire technique :

- Nom : CP – PLANTS 2004-2005
- Année de plantation : 2008
- Surface : 152,35 ares (SC) / 125,86 ares (SP)
- Secteur et commune : REIMS Clos Pompadour
- Géolocalisation : Latitude /Longitude
- Entretien du sol : enherbement naturel dans l'inter-rangs et travail du sol sous le rang (IR-HERB/R-LAB) pour 84 routes + 1 pointe et enherbement naturel dans l'inter-rangs et désherbage chimique sous le rang (IR-HERB/R-ENM) pour 71 routes.

Remarques : la parcelle était désherbée chimiquement en plein lors des campagnes précédentes
Le protocole « Invertébrés » se situe dans la partie IR-HERB/R-ENM

- Fumure/chélates : essai chélates et dopactif sur cette parcelle
- Traitements/désherbage chimique : faire un tableau à la fin de la campagne

Protocole « Vers de terre »

Ce protocole est répété 3 fois au milieu de la parcelle (voir plan de la parcelle).

Protocole « Invertébrés »

La **planche 1** est placée au niveau de la tournière entre le dernier rang de vigne et le mur en pierres (coté parc de Champagne).

La **planche 2** est placée au niveau de la tournière entre les parcelles 71014 et 71016. Cet emplacement présente le risque de nombreux passages de roues des tracteurs lors des **manœuvres** des tractoristes.

La **planche 3** est placée à l'intérieur de la parcelle dans l'inter-rangs, en évitant les routes de traitements pour limiter les passages des tracteurs sur la planche.



Parcelle 71003

Description de la parcelle et de l'itinéraire technique

- Nom : MDH-TOUR
- Année de plantation : 2010
- Surface : 120,24 ares (SC) / 92,58 ares (SP)
- Secteur et commune : REIMS Moulin de la House
- Géolocalisation : Latitude /Longitude
- Entretien du sol : enherbement semé dans l'inter-rangs et travail du sol sous le rang (IR-HERB/R-LAB)

Remarques : aucun désherbage chimique depuis la plantation de la parcelle

- Fertilisation :
- Traitements/désherbage chimique faire un tableau à la fin de la campagne

Protocole « Invertébrés »

La **planche 1** est placée au niveau de la tournière à côté de la haie près du moulin.

La **planche 2** est placée au niveau de la tournière près du mur en pierres en haut du clos. Cet emplacement présente le risque de nombreux passages de roues des tracteurs lors des manœuvres des tractoristes.

La **planche 3** est placée à l'intérieur de la parcelle dans l'inter-rangs, en évitant les routes de traitements pour limiter les passages des tracteurs sur la planche.



Parcelle 60907

Description de la parcelle et de l'itinéraire technique

- Nom : 7
- Année de plantation : 1986
- Surface : 269,63 ares (SC) / 248,02 ares (SP)
- Secteur et commune : ORBAIS L'ABBAYE
- Géolocalisation : Latitude /Longitude
- Entretien du sol : enherbement dans l'inter-rangs et travail du sol sous le rang (IR-HERB/R-LAB)
- Remarque : la parcelle était désherbée chimiquement en plein lors des campagnes précédentes
- Fertilisation :

- Traitements/désherbage chimique faire un tableau à la fin de la campagne

Protocole « Invertébrés »

La **planche 1** est placée au niveau de la tournière en bas de la parcelle (coté route)

La **planche 2** est placée au niveau de la tournière dans l'angle des parcelles 60907 et 60908.

La **planche 3** est placée à l'intérieur de la parcelle dans l'inter-rangs, en évitant les routes de traitements pour limiter les passages des tracteurs sur la planche.



Résultats

Attentes du bilan OAB 2015 pour comparer nos résultats

Protocole « Abeilles solitaires »

Objectif : voir l'évolution des populations d'abeilles solitaires au niveau des nouvelles haies plantées fin 2014.

Parcelle 20313

Description de la parcelle et de l'itinéraire technique

- Nom : Revers des coutures
- Année de plantation : 1977
- Surface : 139,98 ares (SC) / 116,72 (SP)
- Secteur et commune : BOUZY / Avenay Val d'Or
- Géolocalisation : Latitude /Longitude
- Entretien du sol :
- Itinéraire technique : Traitements/désherbage chimique faire un tableau à la fin de la campagne

Description de la haie

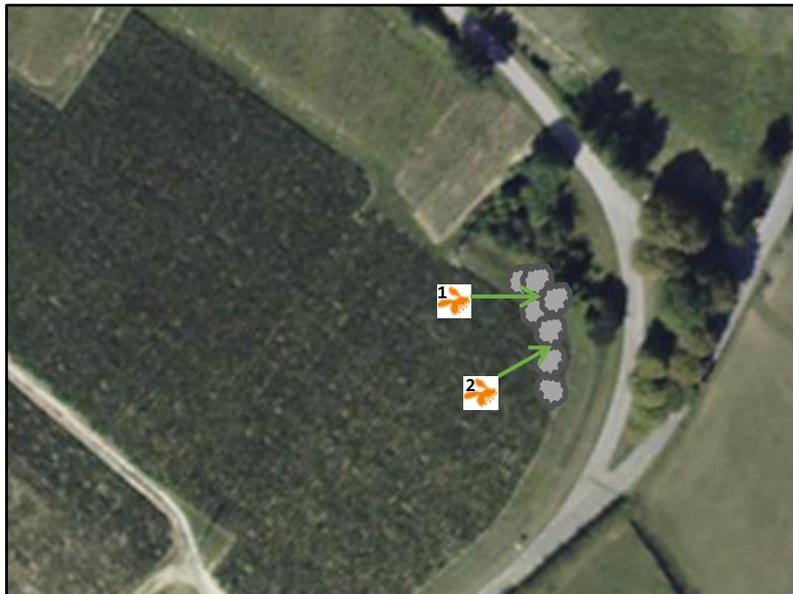
Année de plantation : novembre 2014 + agrandissement en 2015

Espèces plantées : Charmes, Noisetiers, Rosiers à odeur de pomme, Rosiers Pimprenelle et Saules pourpres

Protocole « Abeilles solitaires »

Les 2 nichoirs sont placés dans la haie à 5m d'écart l'un de l'autre.

Remarque : le nichoir 1 est placé près des rosiers



Parcelle 50102

Description de la parcelle et de l'itinéraire technique

- Nom : Val Morey HUOT 2012/SO4
- Année de plantation : 2012
- Surface : 234,75 ares (SC) / 209,05 ares (SP)
- Secteur et commune : MERREY SUR ARCE / Bar-sur-Seine
- Géolocalisation : Latitude /Longitude
- Entretien du sol :
- Traitements/désherbage chimique faire un tableau à la fin de la campagne

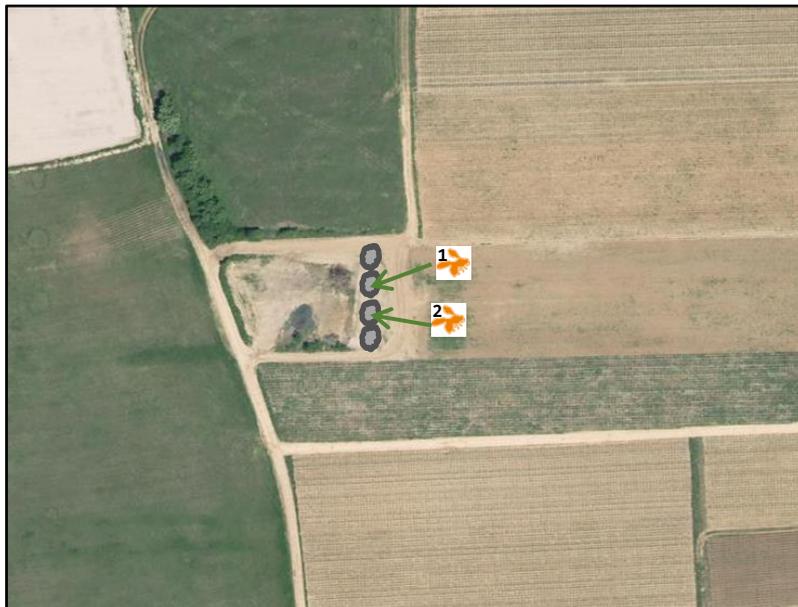
Description de la haie

Année de plantation : novembre 2014

Espèces plantées : 6 Bourdaines, 6 Erables champêtres, 6 noisetiers et 3 pêchers

Protocole « Abeilles solitaires »

Les 2 nichoirs sont placés dans la haie à 5m d'écart l'un de l'autre.



Résultats

Nous sommes en attente du bilan OAB 2015 pour comparer nos résultats sur l'année 2015.

Périmètre : Vignoble de Champagne

Mots clés : Biodiversité, Environnement.

Illustration 4 : **Audit Energétique des sites de production Champenois**

Principes concernés :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions mises en œuvre :

Vranken-Pommery Production a fait l'objet d'un audit énergétique de mai 2015 à septembre 2015, concernant son activité d'élaborateur de vins de Champagne.

Cet audit énergétique a pour objectif de dresser un bilan des consommations d'énergie des sites de production et d'en comprendre leurs utilisations afin de mettre en évidence les potentiels d'économie d'énergie. Cet audit énergétique s'inscrit dans la démarche de réduction des impacts sur l'environnement menée depuis de nombreuses années par la société.

En effet, Vranken-Pommery Production s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de par son système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001 et 14001. Cet engagement pour cette double certification a été initié par la Maison Pommery dès 1998, faisant de cette Maison de Champagne une pionnière en la matière. Après son rachat en 2002 par la Maison Vranken, la double certification a été étendue à cette dernière en 2005.

Par ailleurs, toujours soucieuse de réaliser des économies de ressources pour réduire son impact sur l'environnement, la société s'engage également dans une campagne de réduction de sa consommation d'énergie. En 2009, un diagnostic énergétique complet réalisé par une société extérieure a été réalisé sur les deux sites de production. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les plus importants postes de dépenses et les gisements d'économie d'énergie à exploiter.

Enfin, dernier fait marquant, la réalisation d'un Bilan Carbone® en 2013. Ce bilan a permis de quantifier une nouvelle fois son impact sur l'environnement en ciblant les émissions de gaz à effet de serre et démontre une fois de plus l'engagement de l'entreprise à réduire ses impacts. Le présent audit énergétique fait donc partie intégrante de cette démarche et de sa volonté à être une entreprise responsable.

Les données historiques concernant l'évolution des consommations ont été analysées sur l'année 2013, 2014 et début 2015. La campagne de mesurage effectuée sur place s'est étendue de juin à septembre 2015.

L'audit énergétique s'est intéressé à l'évolution des consommations d'électricité et de gaz sur le site de Reims et Tours sur Marne et à leur utilisation.

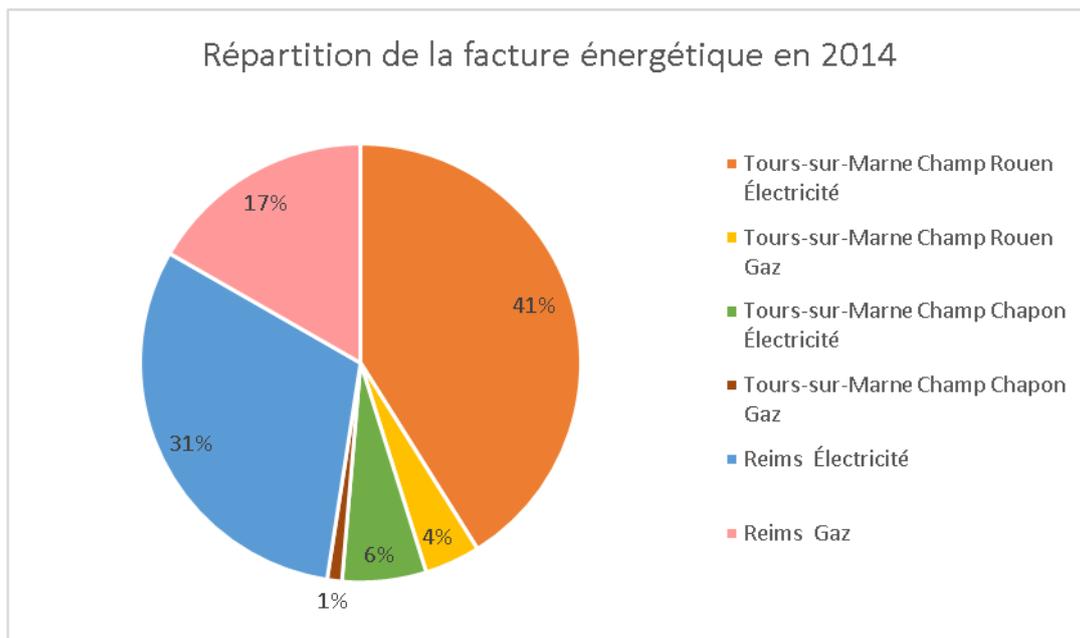


Figure 1 Répartition de la facture énergétique selon les types d'énergie et le site

L'étude a permis d'obtenir une répartition des consommations des deux sites selon les usages et de mettre en place des indicateurs de suivi pertinents.

Un plan d'action a été suggéré à l'issue de l'audit divisé en trois volets :

- Volet organisationnel et management de l'énergie
- Volet comportemental
- Volet technique

Certaines actions, mises en évidence pendant l'audit et ne nécessitant pas d'investissements lourds, ont déjà pu être mises en place.

Périmètre : Sites de production Champagne.

Mots clés : Energie, Environnement.

Illustration 5 **Politique de lutte contre la corruption**

Principe concerné :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Actions mises en œuvre :

En adhérant au Global Compact, Vranken-Pommery Monopole poursuit son engagement dans la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et l'extorsion. D'un point de vue général, la politique de l'entreprise requiert des fournisseurs, des prestataires et des autres partenaires commerciaux l'adoption de ces principes.



Nous avons réalisé en interne une analyse sur les notes de frais des commerciaux afin de détecter d'éventuelles dérives, notamment en matière de corruption du client.

Cet examen en détails nous a permis d'établir des actions correctives auprès de la force de vente permettant de nous assurer du maintien de notre engagement sur ce thème.

Dans ce cadre, la sortie des bouteilles gratuites dans nos pratiques commerciales est strictement surveillée et contrôlée.

Nous prévoyons également en 2016 de sensibiliser les cadres, dès leur intégration dans l'entreprise, au risque de corruption.

Enfin, dans le cadre de la fidélisation de nos livreurs de raisins, une visite des installations et du vignoble du Groupe en France et à l'international leur est proposée contre une participation financière.

Résultats :

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Groupe participent à prévenir et limiter le risque de corruption aussi bien de la part de nos partenaires commerciaux que de nos salariés.

L'évolution de la corruption interne n'est, à l'heure actuelle, pas encore quantifiée mais nous nous assurons qu'il n'existe aucune espèce de corruption de nos salariés.

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Lutte, Corruption, Fournisseurs, Prestataires, Partenaires commerciaux, Salariés

ACTIONS 2015 POUR LA COP 2016

Notre prochaine communication sur le progrès portera notamment sur :

- Travail sur l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés
- Résultats de l'observatoire de la Biodiversité

Contacts

Thierry GASCO

Chef de Cave
Vranken-Pommery Production Reims
tgasco@vrankenpommery.fr

Emilie JAHIEL

Responsable Qualité Environnement
Vranken-Pommery Monopole
ejahiel@vrankenpommery.fr